



Mariage et enfant pour nationalité française mais dece du mari

Par alex67

Bonjour,

Dans le cadre de l'obtention de la nationalisation française pour une femme, un homme s'est marié avec elle et lui à fait un enfant.

Durant la première année l'homme est décédé avant la durée légale pour l'obtention de la nationalité française pour sa femme.

Il laisse donc derrière lui une femme et un bébé.

Ma question est la suivante:

La justice a elle le droit de demander à la famille proche du défunt (autre enfant frère etc...) de payer pour subvenir au besoin de l'enfant si la femme n'a pas de revenu?

Merci pour vos réponses